

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 10 avril 2024

Rapport du Président

Objet : Institution/Désignation de deux représentants du Parc naturel régional de Lorraine au sein du Comité Régional de la Biodiversité

La loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé les comités régionaux de la biodiversité, instances régionales qui remplacent les comités régionaux « Trame verte et bleue ».

Le Comité régional de la biodiversité (CRB) est le lieu privilégié d'information, d'échanges, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité dans le Grand Est. Il est notamment associé à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) et du SRADDET.

Instance sociétale, il ne rend pas d'avis scientifiques mais permet à l'ensemble des acteurs régionaux de s'exprimer sur les politiques en faveur de la biodiversité dans l'objectif de les construire ensemble.

Le Comité est placé auprès du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région. Il comprend 5 collèges constitués de représentants :

- Des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- De l'État et de ses établissements publics,
- D'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la Région,
- De représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité visés à l'article L141-3 du code de l'environnement, des gestionnaires d'espaces naturels,
- De scientifiques ou de représentants d'organismes de recherche, d'études ou d'appui aux politiques publiques et des personnalités qualifiées.

Le CRB renouvelle ses mandats en juin 2024.

Afin de constituer à nouveau le 1^{er} collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, en assurant la meilleure représentativité possible de l'ensemble du territoire, de ses grands équilibres (urbain/rural notamment) et des compétences qui s'y exercent (urbanisme, gestion des eaux, aménagement...), le Parc naturel régional de Lorraine est invité à proposer deux noms, celui d'une femme et celui d'un homme, dans un objectif de parité.

Madame Margaret Dumont et Monsieur Thierry Duval ont représenté le PnrL au CRB au cours de la précédente période.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20240410-CS2415-DE

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE RENOUELER** dans leur fonction Madame Margaret Dumont et Monsieur Thierry Duval pour représenter le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine au sein du Comité Régional de la Biodiversité,
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.



Le Président,
Jérôme END